

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-24

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoir : 1
Votants : 10

L'an deux mil seize
Le 12 juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 5 juillet 2016

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2012-30 CONCERNANT LA DUREE DES AMORTISSEMENTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER FAUVY, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Erwan BRACCHI

EXCUSES : Marcel BERTHIER, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON donne pouvoir à A. DUCELLIER FAUVY, Fabien ORCEL, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET.

Arnaud DUCELLIER FAUVY est élu secrétaire de séance.

M. PERRET, adjoint aux finances explique au conseil qu'il s'agit de compléter la délibération 2012-30 du 26 septembre 2012 fixant la durée des amortissements des travaux et des subventions pour le budget assainissement.

M. PERRET propose :

- une durée d'amortissement de 8 ans pour certaines immobilisations notamment les pompes de relevage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE que certaines immobilisations, notamment les pompes de relevage, seront amorties sur 8 ans.

Jean-Michel DREVET,
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité, Certifié exécutoire et affiché